

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 février 2017

L'an deux mil sept, le trois février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 28 janvier 2017

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Nathalie DEPRÉ a quitté la séance à 22h15, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT, M. Olivier MURZEAU, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET.

Membres absents excusés : Marie-Laure Mme FELIX, M. Joël BRILLAUD Mme Line LHOUMEAU et M. Antoine RUBIO

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles RAMBEAU

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Personnel communal : Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité.
- Rapport d'activité Département de la Charente Maritime
- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption.
- Avis sur implantation d'un parc éolien sur les communes de Landrais-Chambon (PJ : Note de Synthèse PE Aunis).
- Attribution à titre gracieux d'un emplacement au Columbarium.
- Désignation d'un élu référent « Sécurité routière ».
- Mise à disposition temporaire d'un local communal
- Autorisation signature de la convention avec la Société de Protection Animale.
- Compte rendu des groupes de travail :
 - ✓ Développement durable
 - ✓ Voirie, bâtiment.
 - ✓ Urbanisme, affaires agricoles, cimetière : Gestion du cimetière communal.
 - ✓ Site Internet.
- CDC Aunis Sud: séminaire PLUI et visites des communes.
- Divers et agendas

Début de la séance : 20 heures 30

Au cours de la séance le conseil municipal

- approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2016.
 - « Personnel communal : Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité » est retiré de l'ordre du jour.
 - Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2015 du département de la Charente Maritime.
 - Monsieur le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain déposées :
 - par M. Jean JOLLIVET, pour le bien cadastré C293 d'une superficie totale de 60 m² et situé impasse du Bouvier ;
 - par Mrs LAPLAINE Francis et LAPLAINE Fernand, pour le bien cadastré C961 et C962 d'une superficie totale de 1756 m² et situé chemin du Moulin ;
 - par Mrs LAPLAINE Francis et LAPLAINE Fernand, pour le bien cadastré C964 et C965 d'une superficie totale de 766 m² et situé chemin du Moulin ;
- à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces trois biens.
- Décide, avec 1 abstention, de laisser les communes de Chambon et Landrais se prononcer sur la décision de l'implantation d'un parc éolien (4 éoliennes) par la société SAS EOL D'AUNIS, sur leurs communes.
 - Décide, à l'unanimité, d'attribuer gracieusement et à titre exceptionnel, une case de columbarium dans le cimetière communal à M. Jean-Claude GRANGER, employé communal, décédé le 31 décembre dernier.

- Désigne comme référent titulaire « sécurité routière » : Monsieur Gérard ALAIRE
référent suppléant : Madame Annie JAUNAS.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches administratives nécessaires pour mettre à disposition temporaire un local communal (une partie du Rez-de-chaussée de la bibliothèque) à Madame Sandrine BRAY, en attendant la construction de son cabinet d'ostéopathe sur la commune et fixe le loyer à 450 € mensuel charges comprises.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de la Rochelle, qui recueillera tout chien ou chat errant ou abandonné, qui lui serait déposé à son refuge de Lagord par les services de notre commune et effectuera toutes les démarches et recherches utiles pour retrouver les propriétaires ou assurer leur placement dans un nouveau foyer. (Sauf les chiens de 1^{ère} catégorie). En compensation, notre commune s'engage à verser une participation de 449 €, avec effet au 1^{er} janvier 2017.
- Monsieur le Maire informe que le contrat CAE de Madame Coralie BRILLOUET se termine fin février. Une offre d'emploi « d'agent de nettoyage en collectivité » est en cours. Une offre d'emploi d'agent technique en CAE va être également déposée à pôle emploi.
- Compte rendu des groupes de travail :
 - ✓ Développement durable : Monsieur le Maire évoque la campagne de broyage 2017 qui aura lieu début mars. Il informe également que la subvention de la région prévue dans cadre de la Trame verte et bleue, va être versée à hauteur de 50% (4 500 €).
Un embellissement de la commune sera effectué par la plantation de rosiers.
Il est prévu l'achat de mobilier extérieur (bancs).
 - ✓ Voirie, bâtiment : Gérard ALAIRE présente le projet de rénovation de la salle des fêtes. Les travaux seront prévus en septembre (si obtention des subventions).
 - ✓ Urbanisme, affaires agricoles, cimetière : Informatisation de la gestion du cimetière communal : Le conseil municipal demande d'autres devis.
Dans le cimetière, il est prévu la plantation de deux cyprès et la mise à disposition d'une brouette.
 - ✓ Site Internet : Janie ROLAND-TUFFET expose qu'avec une dizaine de visites en moyenne par jour, la fréquentation du site internet est satisfaisante. Des actions de communication auprès des administrés sont envisagées pour développer les visites du site.
- CDC Aunis Sud: PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) : un séminaire sur PLUi réunissant les 27 communes a eu lieu à St-Georges-du-Bois, une visite terrain du service urbanisme de la CDC Aunis Sud a été réalisée sur notre commune le 27 janvier dernier.
- Prochaine réunion du Conseil municipal le 17 mars 2017.

Levée de séance : 23 heures

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 04 février 2017.

Le Maire,
Raymond DESILLE

